

Que peut le FBI contre l'évolution ?

La fermeture en février par le FBI du site de téléchargement *Megaupload.com* ainsi que l'arrestation simultanée de son fondateur, Kim Schmitz (alias Kim Dotcom), un Allemand de 38 ans résidant en Nouvelle-Zélande, amènent à un constat évident : la justice américaine est au faite de sa puissance.

Toutefois, force est de constater que le téléchargement gratuit de fichiers soumis à droits d'auteur reste aussi facile, voire plus facile qu'avant. En effet, des dizaines d'autres sites comme *RapidShare*, *Wupload*, *Uploastation*, *Fileserve* ou *Depositfiles* proposent exactement le même type de services et des dizaines de millions de visiteurs uniques continuent de s'y connecter chaque jour. Le FBI peut donc arrêter ou faire arrêter les hommes, mais que peut-il contre l'idée elle-même de gratuité sur les plateformes ouvertes au téléchargement ? « On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des idées », annonçait déjà Victor Hugo en 1877 dans *Histoire d'un crime*.

Au moins trois arguments peuvent être avancés pour illustrer le fait que l'action du FBI n'est une solution ni généralisable, ni appropriée pour la protection des droits d'auteurs.

D'abord le lien entre la baisse des ventes des œuvres culturelles et le développement du téléchargement n'est pas prouvé. On peut légitimement penser que pour les personnes ayant les revenus les plus modestes, le téléchargement gratuit représente un accès inespéré à la culture dont ils étaient auparavant exclus. Quant aux personnes à revenus plus élevés, rien ne prouve qu'elles n'achètent pas l'œuvre (sous une forme ou une autre) après l'avoir téléchargée gratuitement.

Le deuxième argument tient à l'interprétation erronée qui est souvent faite d'Internet et du téléchargement gratuit, souvent assimilés à des régressions. Pourtant, Internet est surtout une « innovation » au sens de J. A. Schumpeter, c'est-à-dire une évolution « cumulative » et agissant « de façon autonome » une fois enclenchée (*Théorie de l'évolution économique*, 1926). En bonne innovation, Internet provoque un mouvement de « destruction créatrice », expression elle aussi schumpetérienne pour dire que son irruption introduit de nouvelles combinaisons productives tout en bousculant l'échelle des valeurs existantes conduisant à une redistribution des profits et forçant les acteurs en place à s'adapter ou à disparaître. Ce « cycle de vie » des profits peut être interprété comme la manière dont l'économie accueille et intègre l'innovation.

Troisièmement enfin, une protection juridique absolue contre le téléchargement gratuit d'œuvres protégées par des droits d'auteur serait non seulement inefficace mais son coût serait de plus prohibitif. En France, le fonctionnement de la Haute autorité contre le piratage (HADOPI) illustre parfaitement ce point : depuis octobre 2010, elle a prévenu par e-mail quelque 822 000 internautes pratiquant l'échange de fichiers par *Peer to Peer* (P2P) pour ne transmettre finalement que... 165 dossiers à la justice française en février 2012. De plus, intenter des procès à des milliers, voire des millions de personnes revient finalement à s'interroger sur la légitimité même de la loi qui provoque une telle situation. « Notre but n'est pas de renvoyer le maximum de gens devant le tribunal » reconnaît Marie-Françoise Marias, la présidente de la HADOPI (*Le Figaro*, du 14 février 2012).

Puisqu'Internet et le téléchargement gratuit s'inscrivent dans un processus irréversible d'évolution, que peut-on faire pour sauver les droits d'auteur et donc la création ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question, mais il y a une posture, suggérée par le célèbre humoriste français Francis Blanche, avant même l'avènement d'Internet et qui devrait être adoptée par les acteurs en présence : « Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement » ! Internet et l'avènement de la gratuité ne font pas disparaître les profits, mais les déplacent. Il est donc en principe toujours possible d'en capter une fraction pour rémunérer les artistes. « Le profit est l'enfant et la victime de l'évolution » prophétisait... J. A. Schumpeter !

Assen Slim, Maître de conférences en économie aux Langues'O, professeur à l'Essca.